

<http://fenvac.eu/dropped-la-societe-de-production>



Dropped : la société de production fait appel

- Revue de presse -

Publication date: mardi 15 mai 2018

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

La société de production de l'émission "Dropped", condamnée pour "faute inexcusable" à indemniser la famille d'un caméraman mort en 2015 dans un accident d'hélicoptères lors du tournage en Argentine, a décidé de faire appel, a annoncé mardi son avocat Cédric Fischer.

Adventure Line Productions (ALP) a été condamnée le 20 avril dernier par le Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) des Hauts-de-Seine à verser à la famille de Laurent Sbasnik la somme de 120.000 euros de dommages et intérêts.

M. Sbasnik, un cameraman de 40 ans, est décédé en mars 2015 au cours du tournage de l'émission "Dropped", diffusée par TF1, lors d'une collision accidentelle entre deux hélicoptères qui a coûté la vie à dix personnes dont trois sportifs français de haut niveau, la navigatrice Florence Arthaud, le boxeur Alexis Vastine et la nageuse Camille Muffat.

Le TASS a également condamné ALP à rembourser la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine à hauteur de 400.000 euros.

Laurent Sbasnik était chargé de filmer "portes ouvertes, harnaché et dans une configuration de vol dangereuse", les deux hélicoptères évoluant "en formation rapprochée", avait précisé le tribunal, qualifiant "l'accident du travail" de M. Sbasnik de "faute inexcusable de la SAS Adventure Line Productions".

Parallèlement à ce jugement civil, première décision de justice dans cet accident mortel, une procédure pénale est toujours en cours à Paris concernant la plainte de la famille de la journaliste Lucie Mei-Dalby, également décédée pendant le tournage.

Une autre procédure pénale est en cours d'instruction en Argentine.

Source : Le Figaro

Auteur : La Rédaction

Date : 15/05/18